

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.6.1.49

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 29 JUIN 2023 à 11h30 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Christian HUS, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
16/06/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Henri DE MEYRIGNAC a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Pascale GOMES a donné pouvoir à Henri MELLIER.

Date de l'affichage :
23/06/2023

ABSENTS EXCUSES

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Thierry FLESCHE, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Franck VERNIN.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 19

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE 2023DAT04M POUR L'ELABORATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNAL

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et, notamment, ses articles R.2124-1 et R.2124-2 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020 fixant délégation d'attributions au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée afin d'attribuer un marché l'élaboration d'un atlas de la biodiversité intercommunal (de la connaissance partagée au plan d'actions) ;

CONSIDERANT que ce marché est à lot unique car la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations ;

CONSIDERANT que le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de 36 mois, hors périodes de validation, à compter du lendemain de la réception de l'ordre de service de démarrage de la phase 1 ;

CONSIDERANT que le marché est décomposé en tranches comme suit :

- Partie forfaitaire :

- Tranche ferme : Elaboration atlas et plan biodiversité comprenant les phases suivantes :
 - Phase 1 : Présentation de la méthodologie de travail,
 - Phase 2 : Elaboration du portrait de la biodiversité,
 - Phase 3 : Elaboration du plan BIODIVERSITE,
 - Phase 4 : Phase transversale (concomitante aux trois phases précédentes) qui consiste dans la sensibilisation et le partage de l'atlas de biodiversité.
- Tranche optionnelle : Analyse trame brune

- Partie à bons de commande pour les réunions supplémentaires, les inventaire terrains diurnes/nocturnes :

- Pas de montant minimum,
- Montant maximum de 90 000 € HT sur la durée total du marché.

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 29 juin 2023, a retenu la société URBAN ECO pour un montant se décomposant comme suit, pour la partie forfaitaire :

- Tranche ferme : 154.100,00 € HT soit 184.920,00 € TTC,
- Tranche optionnelle : 7.650,00 € HT soit 9.180,00 € TTC ;

DECIDE

Article 1er : D'approuver la procédure d'appel d'offres concernant le marché pour l'élaboration d'un atlas de la biodiversité intercommunal (de la connaissance partagée au plan d'actions).

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit marché, ainsi que les actes complémentaires nécessaires à son exécution, avec la société URBAN ECO.

Adopté à l'unanimité.
Fait le jeudi 29 juin 2023 à Dammarie-Lès-Lys.
Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230629-51511-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/23

Publication ou notification : 03/07/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional